

Edition 2021

Observatoire Social
des Transports



Tableau de bord normand

Novembre 2021

Edito

Le tableau de bord annuel de l'Observatoire social des transports de Normandie a pour objectif de mettre à disposition, pour le transport routier en Normandie, les chiffres clés en matière de trafic, d'immatriculation, d'accidentalité, d'emploi, de formation, de registre des transports, de contrôle et de charte CO₂.

Les données présentées concernent 2020, à l'exception de celles relatives au trafic (2018), aux accidents du travail (2019) et à l'emploi (2019) en raison de l'indisponibilité de données plus récentes fin 2021.

L'année 2020 a principalement été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID qui a notamment impacté, à la baisse de manière significative : l'accidentalité routière, les immatriculations neuves, le nombre de formations suivies dans le transport routier et le nombre de contrôles réalisés par la DREAL au sein des entreprises régionales de transport.

Bonne lecture à tous et toutes !

Sommaire

L'ensemble des données présentées dans ce tableau de bord concerne la région Normandie.

Données générales	3
Trafic routier de marchandises	4
Immatriculations neuves.....	8
Accidents du travail dans le transport routier.....	9
Accidents de la route	10
Emploi.....	13
Formation.....	16
Registres des transports.....	19
Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports	23
Engagements volontaires pour l'environnement : le dispositif Objectif CO ₂	26

Avertissement : dans les tableaux et graphiques, en raison des arrondis, certains totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Données générales

Population

Source : INSEE estimations de population au 1^{er} janvier 2021 (données actualisées au 29/03/2021)

Département	Ensemble	Part des femmes (en %)	Part des hommes (en %)	Part des 0 à 19 ans (en %)	Part des 20 à 39 ans (en %)	Part des 40 à 59 ans (en %)	Part des 60 à 74 ans (en %)	Part des 75 ans et plus (en %)
Calvados	692 839	52,0	48,0	22,9	22,6	25,0	19,2	10,3
Eure	595 037	51,4	48,6	25,1	21,3	26,7	18,2	8,7
Manche	491 365	51,3	48,7	21,4	19,5	25,7	21,1	12,2
Orne	275 131	51,3	48,7	21,4	18,6	25,4	21,7	12,9
Seine-Maritime	1 250 846	52,9	48,1	24,3	23,7	24,8	17,7	9,3
Normandie	3 305 218	51,7	48,3	23,5	22,0	25,4	19,0	10,1
France	67 407 241	51,7	48,3	23,9	23,4	25,8	17,3	9,5

Au 1^{er} janvier 2021 selon les estimations de l'INSEE, la population normande :

- est de 3 305 218 habitants soit 4,9 % de la population française ;
- a diminué de 0,2 % par rapport à l'estimation effectuée au 1^{er} janvier 2020 ;
- est composée de 51,7 % de femmes et de 48,3 % d'hommes (pourcentages identiques à ceux de la population française) ;
- est répartie ainsi :
 - 23,5 % de moins de 20 ans, 22 % entre 20 et 39 ans, 25,4 % entre 40 et 59 ans, 19 % entre 60 et 74 ans et 10,1 % de 75 ans et plus.
 - 21 % dans le Calvados, 18 % dans l'Eure, 14,9 % dans la Manche, 8,3 % dans l'Orne et 37,8 % en Seine-Maritime.

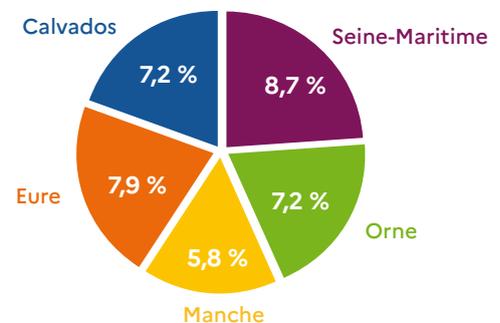
Taux de chômage et demandeurs d'emploi

Taux de chômage : source INSEE, données provisoires parues le 31/03/2021
Demandeurs d'emploi : source « Poleemploi.org », données brutes au 06/05/20

Le taux de chômage normand, au 4^e trimestre 2020, s'élevait à 7,7 % de la population active, un niveau identique à celui de la France métropolitaine au niveau national et inférieur au niveau régional du 4^e trimestre 2019 (-0,3 points).

Taux de chômage selon le département au 4^e trimestre 2020

Si la Seine-Maritime est le département normand le plus touché par le chômage, avec un taux de chômage de 8,7 %, à l'opposé le département de la Manche, avec seulement 5,8 %, figure parmi les 6 départements de France métropolitaine les plus épargnés par le chômage.



En mars 2021, en Normandie, parmi les 279 870 (80 de moins par rapport à mars 2020) demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C), 163 740 étaient sans emploi (catégorie A), et 116 130 exerçaient une activité réduite (< ou égal à 78 h pour la catégorie B et supérieure à 78 h pour la catégorie C).

Trafic routier de marchandises

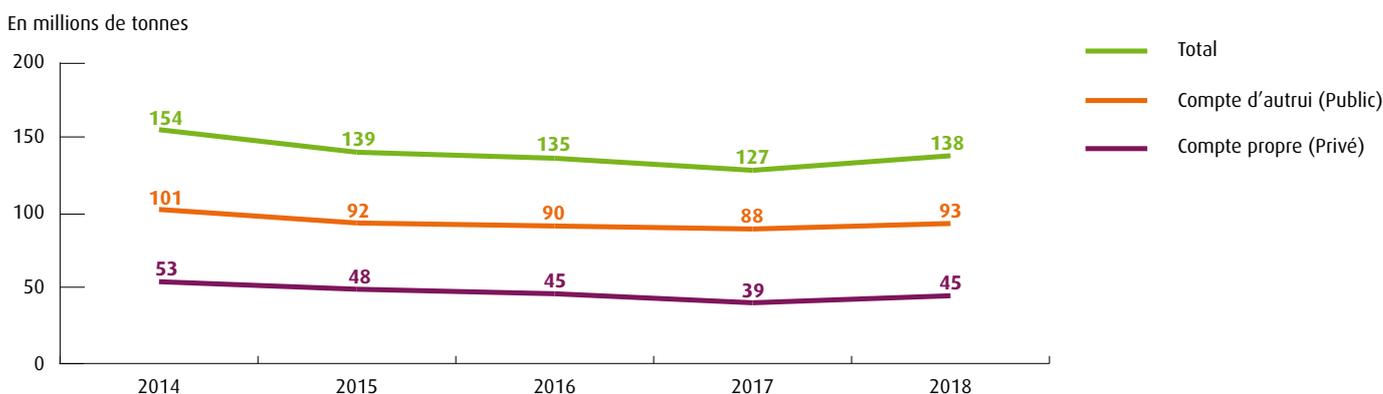
Source : SITRAM /CGDD/SDES

Trafic régional

Le trafic régional comprend le trafic au sein des départements normands, entre ceux-ci et en provenance ou à destination de la Normandie (hors trafic international).

Les données 2019 relatives au trafic routier régional seront intégrées à la version numérique du tableau de bord de l'OST mis en ligne sur le site internet de la DREAL. Ces dernières n'étaient toujours pas disponibles à la date de publication du présent document.

■ Evolution du trafic régional de 2014 à 2018

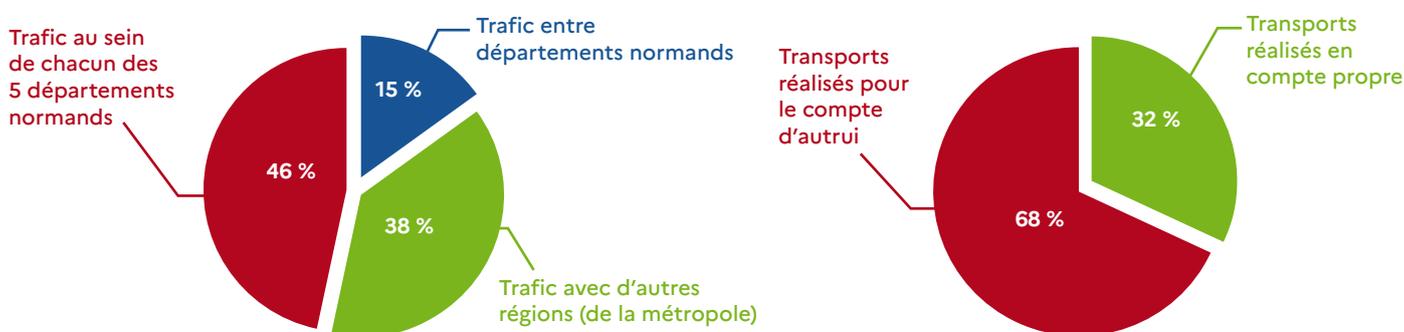


Entre 2014 et 2018, on constate une diminution de 10 % du trafic régional, cette diminution concerne aussi bien le transport pour compte propre (- 15 %) que le transport pour compte d'autrui (- 8 %). Cependant en 2018, on note une reprise du trafic (+ 9 %) avec une augmentation par rapport à 2017 :

- de 15 % pour le transport pour compte propre et de 6 % pour le transport pour compte d'autrui,
- de 11 % pour le trafic au sein de chacun des départements normands, de 2 % pour le trafic avec les autres régions et de 19 % pour le trafic entre départements normands.

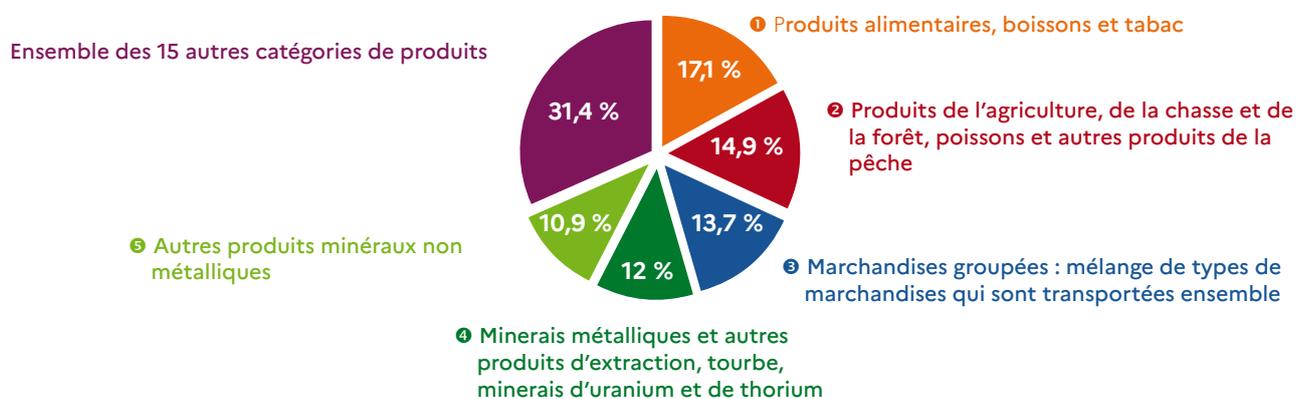
■ Répartition du trafic régional en 2018

En 2018, les 138 millions de tonnes de marchandises transportées en Normandie se répartissent ainsi :



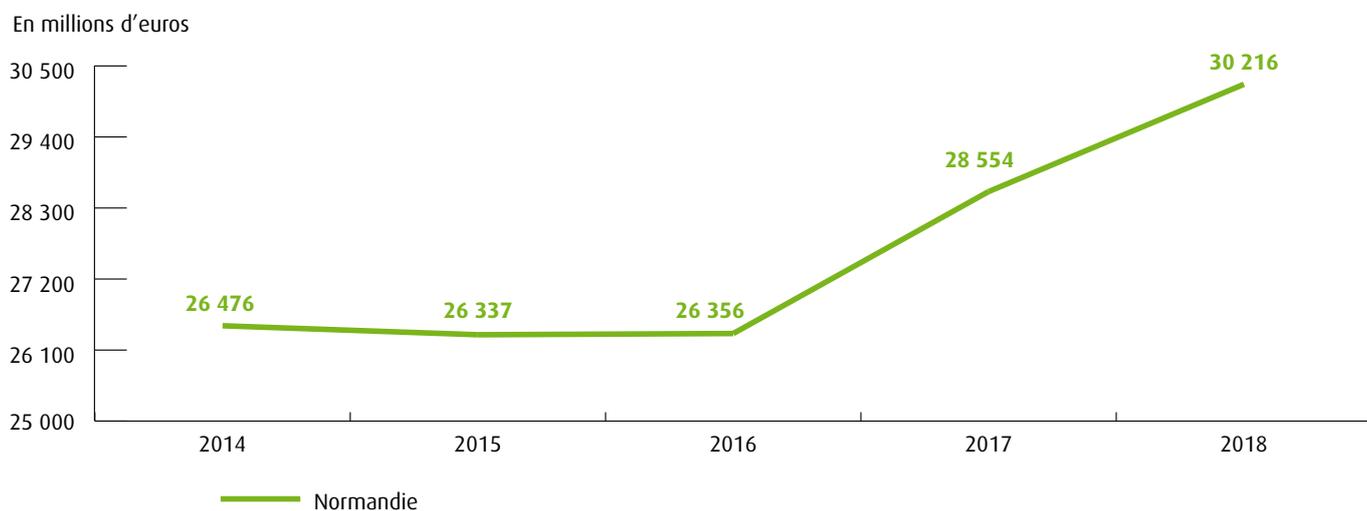
Parmi le trafic interrégional, 51 % du trafic correspond à des exportations pour la région Normandie et 49 % à des importations.

Principales catégories de produits transportés en 2018



En 2018, les 3 principaux types de produits transportés par la route sont les produits alimentaires, les produits de l'agriculture et les marchandises groupées. Ils représentent 46 % du trafic régional (en prenant le trafic routier intrarégional et interrégional et en excluant le trafic international).

Evolution du trafic international de 2014 à 2018

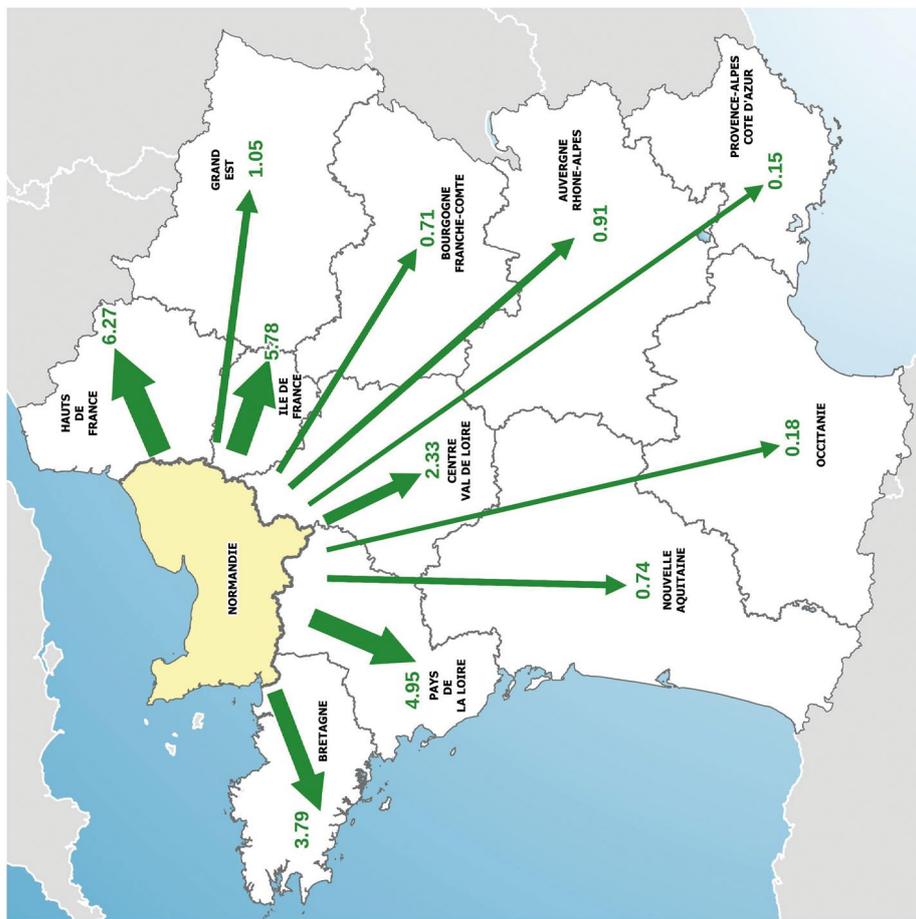


En 2018, le montant des flux internationaux pour la région Normandie concernait :

- pour 47 % des exportations et pour 53 % des importations ;
- pour 89 % des flux intracommunautaires et pour 11 % des flux extracommunautaires.

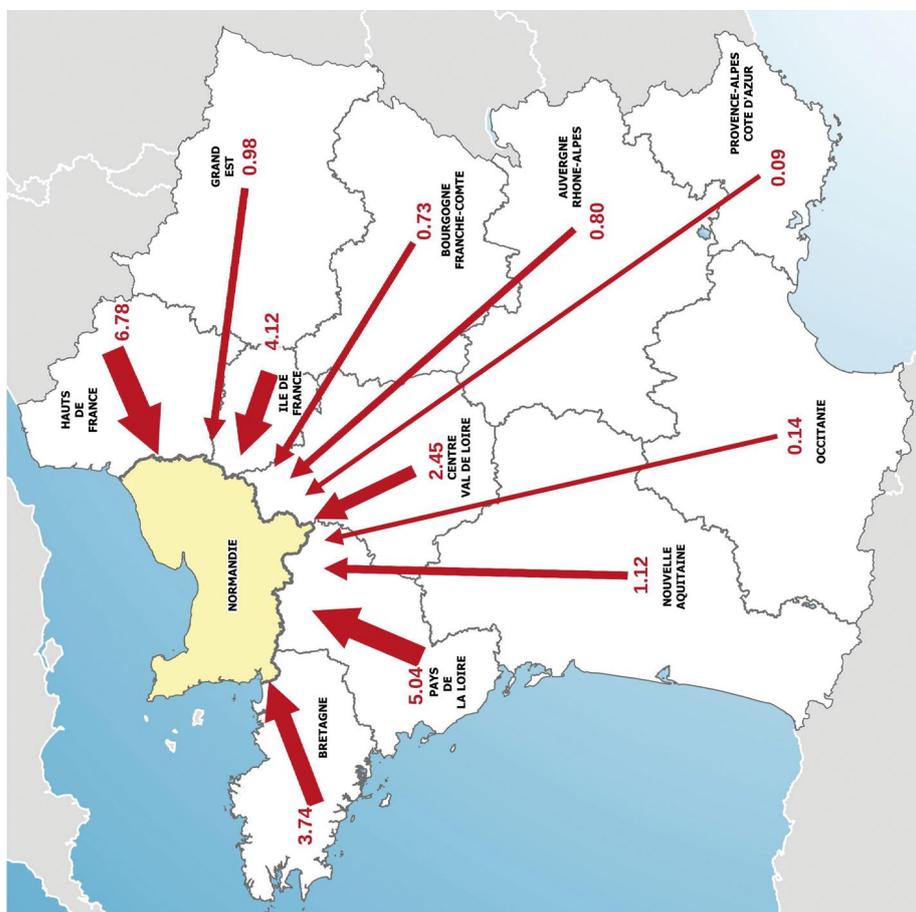
Sur la région, les flux intracommunautaires représentent 87 % des importations et 91 % des exportations.

Flux de marchandises en provenance et à destination de la Normandie en 2018



Sources :
 Adminexpress
 SITRAM-CGDD-SDES
 DREAL - Normandie
 Production :
 Le 08/06/2020 - DREAL-NORMANDIE

➔ Flux interrégionaux d'exportation de marchandises (million de tonnes)

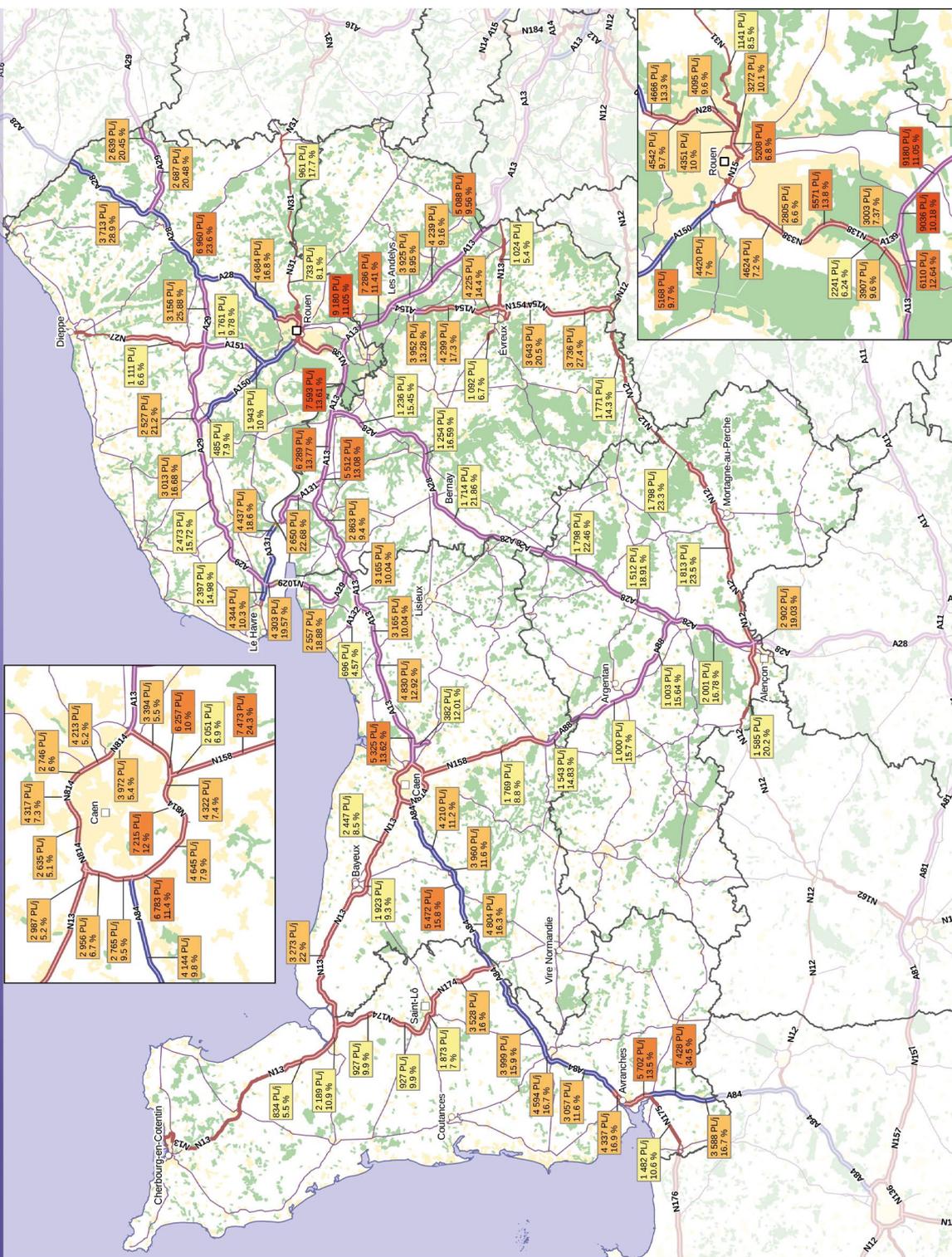


Sources :
 Adminexpress
 SITRAM-CGDD-SDES
 DREAL - Normandie
 Production :
 Le 08/06/2020 - DREAL-NORMANDIE

➔ Flux interrégionaux d'importation de marchandises (million de tonnes)

Trafic poids lourds sur le réseau routier national de Normandie en 2018

Trafic poids lourds sur le réseau routier national de Normandie en 2018



- Réseau routier national concédé**
- Autoroute
 - Route nationale de type autoroutier
 - Route nationale à chaussée séparée
 - Autre route nationale
- Réseau routier national non concédé**
- Autoroute
 - Route nationale de type autoroutier
 - Route nationale à chaussée séparée
 - Autre route nationale
- Trafic poids lourds**
- X XXX PL/J %
 - XXX %
 - X XXX PL/J %
 - XXX %
- Nb de poids lourds par jour
% de poids lourds
- inférieur à 2 500 PL/J
 - de 2 500 à 5 000 PL/J
 - de 5 000 à 7 500 PL/J
 - supérieur à 7 500 PL/J

Sources :
Ministère de la Transition écologique - trafic
2018
Advin Express, BDCarto
Production:
DREAL Normandie le 23/07/2020
20200723_TrafficRN_CA

0 15 30 km



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE
www.normandie.developpement.durable.gouv.fr

Pour une meilleure lecture des cartes, nous vous conseillons de consulter notre publication sur notre site internet.

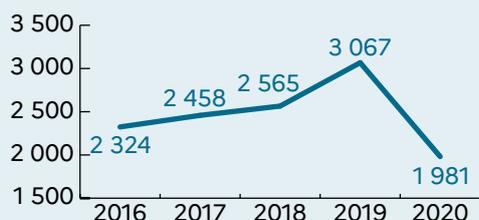
Immatriculations neuves

Source : SDES-RSVERO

Evolution de 2016 à 2020 par catégorie de véhicules

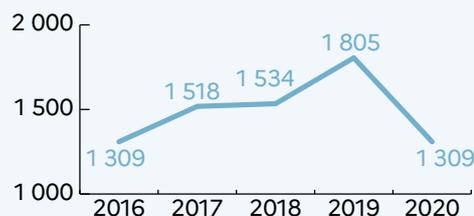
Tracteurs routiers

En 2020, on dénombre 1 981 immatriculations neuves pour les tracteurs routiers, ce qui correspond à une diminution de 35,4 % par rapport à 2019 et représente 9,4 % du total national qui est de 20 909.



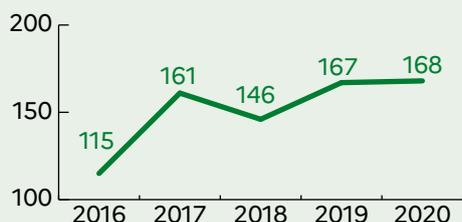
Semi-remorques

En 2020, on dénombre 1 309 immatriculations neuves pour les semi-remorques, ce qui correspond à une diminution de 27,5 % par rapport à 2019 et représente 6,3 % du total national qui est de 20 525.



Remorques lourdes (PTAC ≥ 6 tonnes)

En 2020, on dénombre 168 immatriculations neuves pour les remorques lourdes, ce qui correspond à une stabilité par rapport à 2019 et représente 6,7 % du total national qui est de 2 495.



Camions

En 2020, on dénombre 732 immatriculations neuves pour les camions, ce qui correspond à une diminution de 12,6 % par rapport à 2019 et représente 4,3 % du total national qui est de 17 084.



Camionnettes (PTAC ≤ 3,5 tonnes)

En 2020, on dénombre 17 647 immatriculations neuves pour les camionnettes, ce qui correspond à une diminution de 21,9 % par rapport à 2019 et représente 5,8 % du total national qui est de 302 363.



Autobus et autocars

En 2020, on dénombre 189 immatriculations neuves pour les autobus et autocars, ce qui correspond à une diminution de 23,5 % par rapport à 2019 et représente 3,1 % du total national qui est de 6 026.



A noter

Excepté pour les remorques lourdes, les immatriculations neuves en Normandie ont diminué (entre 13 et 35 %) en 2020 (comme au niveau national) pour l'ensemble des catégories de véhicules en raison principalement de la crise sanitaire.

Accidents du travail dans le transport routier

Source : CARSAT Normandie.

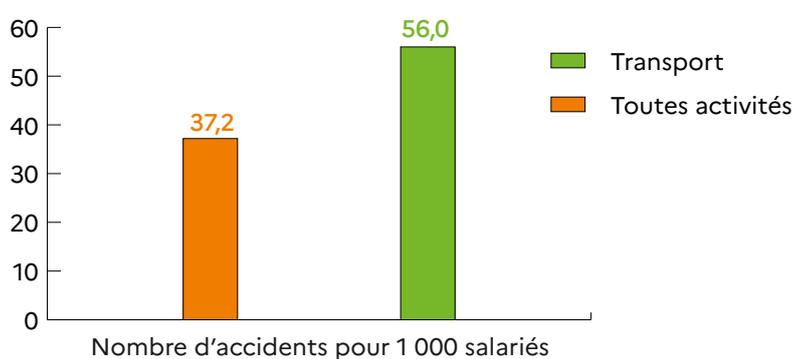
Les accidents du travail recensés ici, pour le transport routier, concernent les codes APE : 49.31Z transports urbains et suburbains de voyageurs, 49.39 A : transports routiers réguliers de voyageurs, 49.39 B : autres transports routiers de voyageurs, 49.41 A : transports routiers de fret interurbains, 49.41 B : transports routiers de fret de proximité, 49.41 C : locations de camions avec chauffeur, 49.42 Z : services de déménagement, 52.29 A : messagerie, fret express, 52.29 B : affrètement et organisation des transports, 53.20 Z : autres activités de poste et de courrier et 86.90 A : ambulances.

Indice de fréquence des accidents du travail en 2019

Les accidents du travail recensés par la CARSAT sont ceux avec un jour d'arrêt minimum en plus du jour où est survenu l'accident.

En 2019, sur l'ensemble des salariés du régime général, on comptabilise 37,2 accidents du travail pour 1 000 salariés. Ce chiffre est en diminution par rapport à 2018 (37,9 en donnée corrigée).

Le secteur des transports fait partie des secteurs d'activités les plus touchés avec un indice de fréquence de 56 pour 1 000 (en diminution par rapport à 2018 : 56,9 en donnée corrigée) ce qui est inférieur à l'indice national pour le transport routier : 63,9 en 2019.



Evolution de 2015 à 2019 du nombre d'accidents du travail

En 2019, on a recensé dans le transport routier :

- en Normandie, 2 367 accidents du travail dont 4 mortels ;
- au niveau national, 47 201 accidents du travail dont 86 mortels (contre 46 115 en 2018 dont 89 mortels).

En 2019 les principales causes des accidents du travail avec plus de 4 jours d'arrêts* (soit environ 73 % des accidents) dans le transport routier sont :

- les « Blessures en portant, soulevant, se levant, déposant, se baissant » : 17 % ;
- les « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs ou inopportuns » : 11 % ;
- les « Glissades, trébuchements, chutes de personne de plain-pied » : 10 % ;
- les « Blessures en torsion, en rotation, ou en se tournant » : 9 %.

*A noter :

- les « accidents de la circulation » ne font pas partie de la nouvelle codification pour les causes des accidents du travail ;
- en 2019, 27 % des accidents du travail n'ont pas de cause identifiée.



Evolution de 2015 à 2019 de la durée moyenne d'un arrêt de travail

Pour 2019, la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident de travail dans le transport routier est de 90 jours en Normandie tout comme au niveau national. En 2019, toutes activités confondues, la durée moyenne était de 75 jours en région Normandie et de 70 au niveau national.

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre moyen de jours d'arrêt de travail	86	80	85	87	90

Accidents de la route

Source : données officielles des accidents de la route issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière de la région Normandie.

L'OST a publié en 2018, 3 brochures relatives à l'analyse des accidents en Normandie impliquant respectivement des poids lourds, des véhicules de transport en commun et des véhicules utilitaires légers. Ces brochures sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL (rubrique Transports et véhicules ► Observatoire social des transports et actions partenariales).

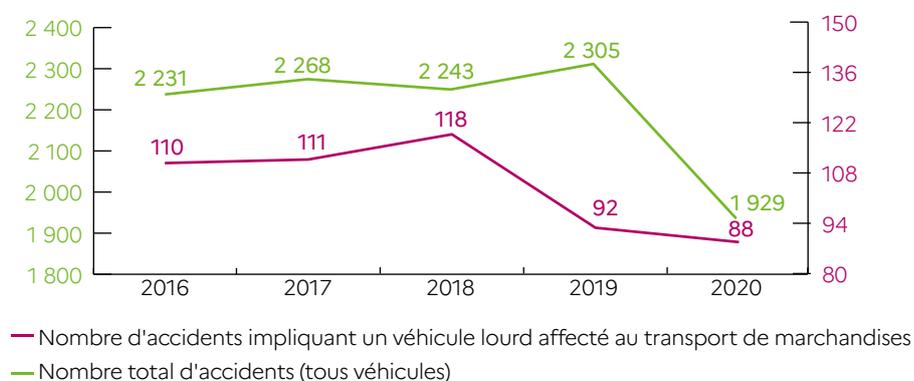
Accidentalité des poids lourds

Poids lourd : véhicule automobile de PTAC supérieur à 3,5 tonnes destiné au transport de marchandises

■ Evolution de 2016 à 2020 du nombre d'accidents corporels

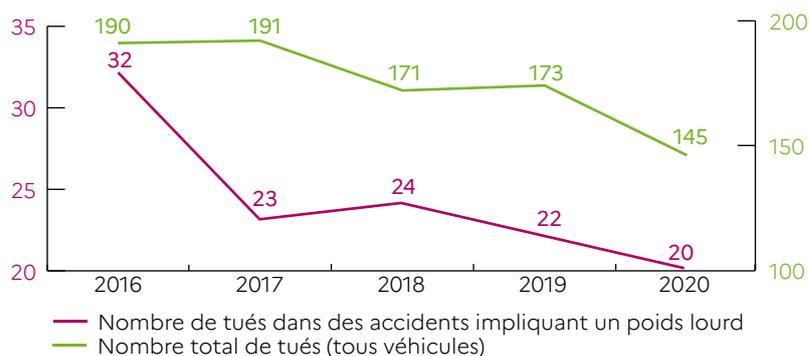
Attention : « véhicule lourd impliqué » ne veut pas dire « véhicule lourd responsable » !

En 2020, le nombre d'accidents corporels impliquant au moins un poids lourd a diminué de 4,3 % par rapport à 2019, alors que le nombre d'accidents, tous véhicules confondus, diminuait, lui, de 16,3 %. En 2020, l'ensemble des 1 929 accidents corporels survenus ont été à l'origine de 873 blessés hospitalisés plus de 24 heures, dont 44 pour les 88 accidents impliquant un poids lourd.



■ Evolution de 2016 à 2020 du nombre de tués à 30 jours

En 2020, les 88 accidents impliquant un poids lourd ont été à l'origine de 20 tués, dont 3 conducteurs de poids lourd.



■ Evolution de 2016 à 2020 de l'accidentalité

En 2020, les poids lourds ont été impliqués dans 4,6 % des accidents corporels mais ces accidents ont été à l'origine de 13,8 % des tués.

En 2020, l'indice de gravité des accidents impliquant un poids lourd (nombre de tués/nombre d'accidents x 100) est égal à 22,7 % (contre 7,5 % pour « tous véhicules »).

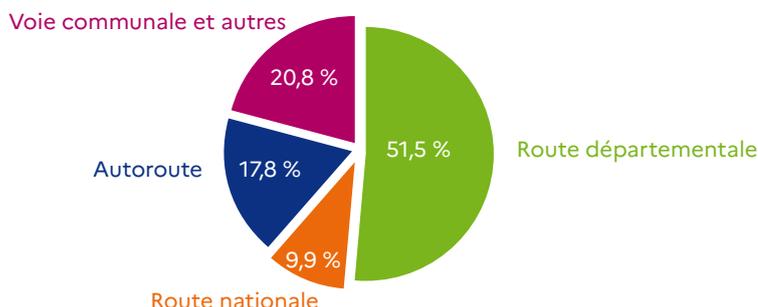


■ Répartition des accidents impliquant un poids lourd selon la catégorie de routes en 2020

Un accident peut concerner plusieurs types de route.

En 2020, les accidents impliquant un poids lourd ont eu lieu essentiellement :

- sur des routes départementales : 51,5 %,
- de jour : 71 % (15,8 % de nuit et 7,9 % à l'aube ou au crépuscule),
- dans des conditions atmosphériques normales : 71 %,
- sur une surface normale (c'est à dire non mouillée, non verglacée, non enneigée) : 71 %.

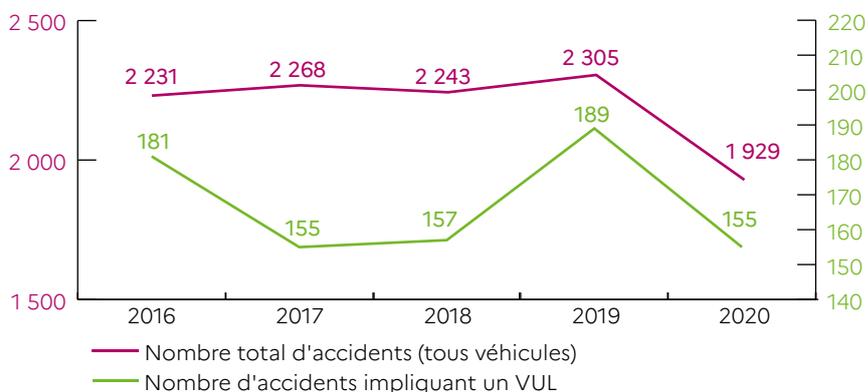


Accidentalité des véhicules utilitaires légers (VUL)*

*Les véhicules utilitaires légers sont des véhicules destinés au transport de marchandises au PTAC inférieur à 3,5 tonnes (camionnettes ou petits camions)

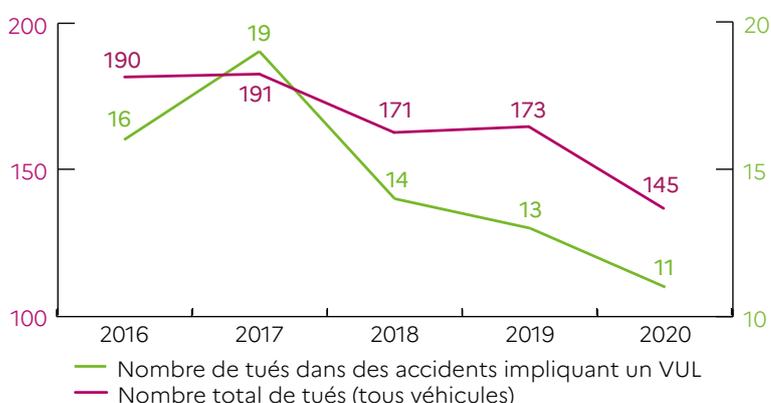
■ Evolution de 2016 à 2020 du nombre d'accidents corporels

En 2020, par rapport à 2019, on enregistre une diminution de 18 % des accidents impliquant un VUL et de 16,3 % du nombre d'accidents tous types de véhicules confondus.



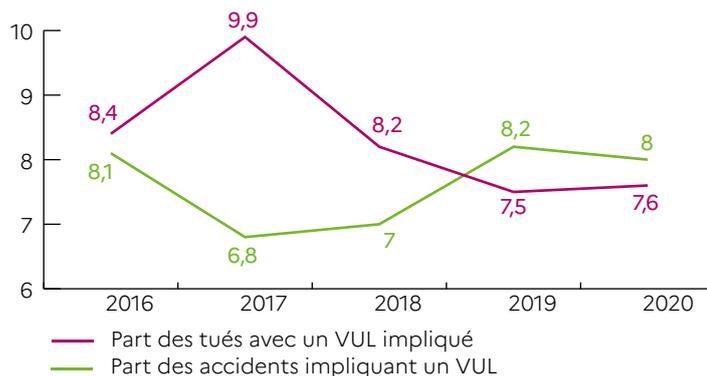
■ Evolution de 2016 à 2020 du nombre de tués à 30 jours

En 2020, les 155 accidents impliquant un véhicule utilitaire léger ont été à l'origine de 11 tués, dont 5 occupants d'un VUL.



■ Evolution de 2016 à 2020 de l'accidentalité

En 2020, les véhicules utilitaires légers ont été impliqués dans 8 % des accidents corporels et ces accidents ont été à l'origine de 7,6 % des tués.



Accidentalité des transports en commun*

* Transport en commun : autocars + autobus.

De 2016 à 2020, on comptabilise 125 accidents ayant impliqué un transport en commun, ces accidents ayant été à l'origine de 50 blessés hospitalisés plus de 24 h et de 8 tués. Ceci correspond sur 5 ans à une moyenne annuelle de :

- 25 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun,
- 10 blessés hospitalisés plus de 24 h et 1,6 tué dans des accidents ayant impliqué un transport en commun.

Pour 2020, les 18 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun ont provoqué 2 morts et 5 blessés hospitalisés plus de 24 h.

Bilan national accidentalité en 2020

■ Poids lourds

- Les 2 031 accidents corporels ayant impliqué un poids lourd ont été à l'origine de 304 tués (12 % de la mortalité routière), dont 33 (11 %) sont des usagers de poids lourd (30 conducteurs et 3 passagers). Sur les 33 usagers de poids lourd tués en 2020, 23 l'ont été dans des accidents sans tiers, 15 sur autoroute, 13 hors agglomération et 5 en agglomération.
- La mortalité dans les accidents impliquant un poids lourd a diminué de 22 % entre 2019 et 2020, ce qui correspond à la moyenne tous modes confondus.
- Dans les accidents mortels les impliquant, le conducteur du poids lourd n'est présumé responsable que dans 37 % des cas (contre 68 % pour les automobilistes).
- Les poids lourds représentent 3 % des véhicules impliqués dans les accidents corporels et 7 % des kilomètres parcourus en France.
- Un poids lourd étranger sur 2 impliqué dans un accident mortel, l'est sur autoroute.

■ Véhicules utilitaires

- Les accidents corporels ayant impliqué un véhicule utilitaire ont été à l'origine de 210 tués, dont 28 % (59) sont des usagers de véhicule utilitaire (42 conducteurs et 17 passagers). La mortalité dans les accidents impliquant un véhicule utilitaire a diminué de 30 % entre 2019 et 2020. La moitié des usagers de véhicule utilitaire décède dans un accident sans tiers. Dans les accidents mortels impliquant un véhicule utilitaire léger 61 % des conducteurs de véhicule utilitaire sont présumés responsables.

■ Transports en commun

- Les 102 accidents corporels ayant impliqué un autocar (soit 0,2 % des accidents corporels) ont été à l'origine de 11 tués, dont aucun occupant d'autocars.
- Les 482 accidents corporels ayant impliqué un autobus (soit 1 % des accidents corporels) ont été à l'origine de 22 tués, dont 3 usagers d'autobus.

Emploi

Source : base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf – données au 31 décembre pour les établissements disposant d'au moins 1 salarié. Données consolidées pour les données précédant 2019. Requête effectuée sur le site ACOSS.fr le 17/02/2021.

Nombre d'établissements par code APE pour le secteur du transport routier en 2019

En 2019, on comptabilisait 1 198 établissements avec au moins 1 salarié pour le transport de marchandises (+21 établissements par rapport à 2015), 334 pour l'organisation des transports (- 10 par rapport à 2015), 257 pour le transport sanitaire (- 12 par rapport à 2015) et 162 pour le transport de voyageurs (- 5 établissements par rapport à 2015).

49.41A Transports routiers de fret interurbains	559
49.41B Transports routiers de fret de proximité	487
49.41C Locations de camions avec chauffeur	37
49.42Z Services de déménagement	52
52.29A Messagerie, fret express	35
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	28
52.29B Affrètement et organisation des transports	334
86.90A Ambulances	257
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	22
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	56
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	84

Evolution des effectifs salariés

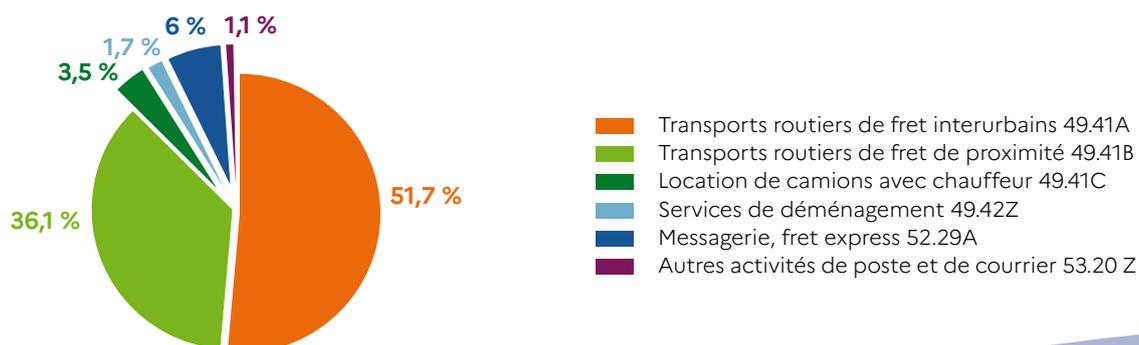
En 2019, les effectifs globaux dans les activités du transport routier étaient de **42 993** salariés, ce qui correspond, à une hausse de : 1,3 % par rapport à 2018 et de 6,3 % par rapport à 2015. Parmi ces salariés, 23 917 travaillent dans le transport routier de marchandises (soit 55,6 %), 7 386 dans l'organisation des transports (soit 17,2 %), 3 829 dans le transport sanitaire (soit 8,9 %) et 7 861 (soit 18,3 %) dans le transport routier de voyageurs.

■ Pour le transport routier de marchandises

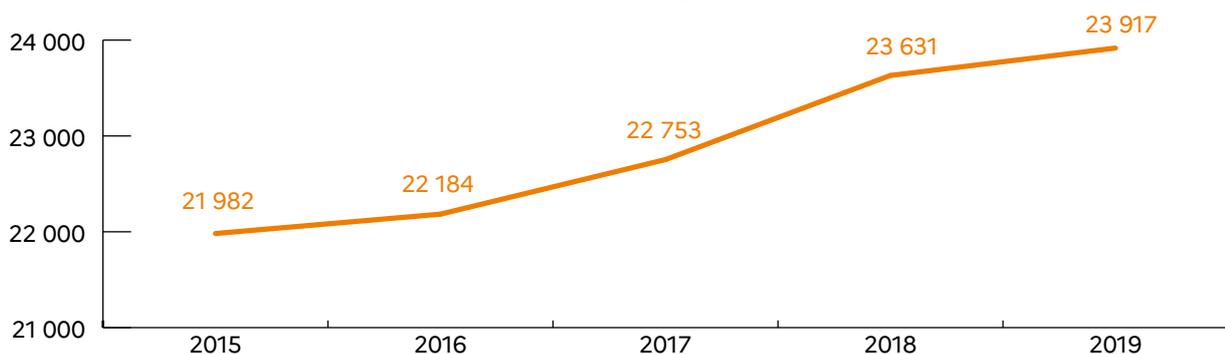
Evolution des effectifs du transport routier de marchandises par code APE

	2015	2016	2017	2018	2019
Transports routiers de fret interurbains 49.41A	11 564	11 732	11 924	12 213	12 364
Transports routiers de fret de proximité 49.41B	7 314	7 486	7 810	8 399	8 627
Location de camions avec chauffeur 49.41C	854	891	910	943	833
Services de déménagement 49.42Z	439	432	458	422	405
Messagerie, fret express 52.29A	1 601	1 421	1 408	1 407	1 425
Autres activités de poste et de courrier 53.20 Z	210	222	243	247	263

Répartition des effectifs du transport routier de marchandises par code APE en 2019



Evolution de l'effectif total dans le transport routier de marchandises

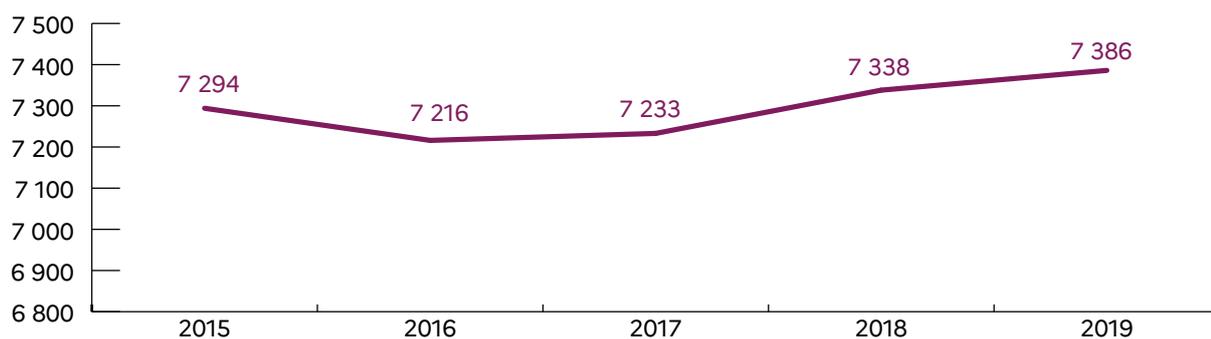


Entre 2015 et 2019, les effectifs dans le transport routier de marchandises ont globalement augmenté de 1 935 salariés (soit + 8,8 %).

L'augmentation des effectifs sur cette période concerne 3 activités sur 6 avec :

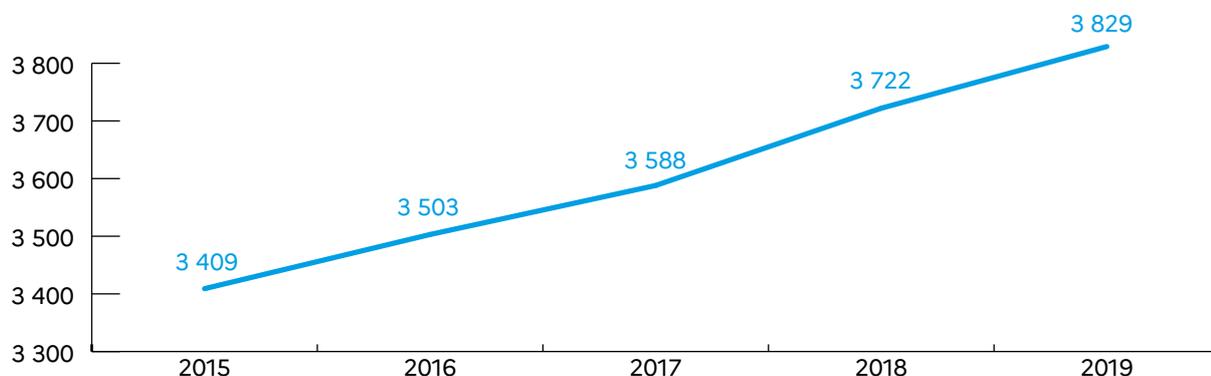
- + 6,9 % pour les transports routiers de fret interurbains ;
- + 18 % pour les transports routiers de fret de proximité ;
- - 2,5 % pour la location de camions avec chauffeur ;
- - 7,7 % pour les services de déménagement ;
- - 11 % pour la messagerie, fret express ;
- + 25,2 % pour les autres activités de poste et de courrier.

■ Pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises (code APE 52.29B)



Entre 2015 et 2019, les effectifs pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises ont augmenté de 92 salariés (soit + 1,3 %), dont 48 entre 2018 et 2019.

■ Pour le transport sanitaire (code APE 86.90A)



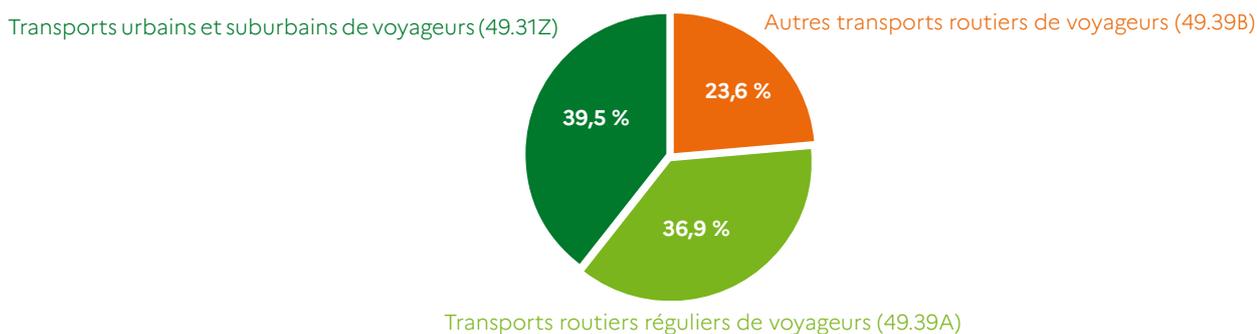
Entre 2015 et 2019, les effectifs dans le transport sanitaire ont augmenté de 420 salariés (soit + 12,3 %), dont 107 entre 2018 et 2019.

Pour le transport routier de voyageurs

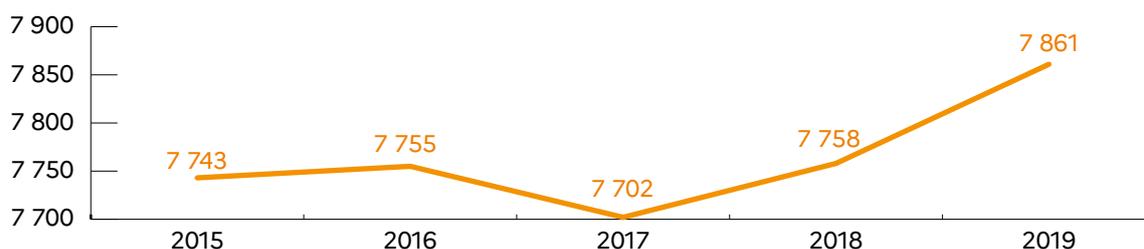
Evolution des effectifs par code APE

	2015	2016	2017	2018	2019
Transports urbains et suburbains de voyageurs (49.31Z)	3 008	2 995	2 964	3 017	3 105
Transports routiers réguliers de voyageurs (49.39A)	2 864	2 821	2 797	2 882	2 903
Autres transports routiers de voyageurs (49.39B)	1 871	1 939	1 941	1 859	1 853

Répartition des effectifs du transport routier de voyageurs par code APE



Evolution de l'effectif total pour le transport routier de voyageurs



Entre 2015 et 2019, les effectifs pour le transport routier de voyageurs ont globalement augmenté de 1,5 % soit + 118 salariés (avec + 97 salariés pour les transports urbains et suburbains de voyageurs, + 39 salariés pour les transports routiers réguliers de voyageurs et - 18 salariés pour les autres transports routiers de voyageurs).

Nombre de demandeurs d'emploi dans le transport et la logistique inscrits à Pôle emploi

Source : Pôle emploi Normandie, STEE, données brutes au 31 mars 2021.

En mars 2021, sur 279 867 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de rechercher un emploi, 28 489 (soit 10,2 %) le sont pour le transport et la logistique. Parmi ceux-ci, 17 108 sont sans emploi (catégorie A), 2 997 ont une activité réduite < ou égal à 78 h (catégorie B) et 8 384 ont une activité réduite supérieure à 78 h (catégorie C).

Département	Catégorie		
	A	B	C
Calvados	3 115	584	1 587
Eure	3 632	700	1 913
Manche	1 569	300	827
Orne	1 136	170	597
Seine-Maritime	7 656	1 243	3 460
Total Normandie	17 108	2 997	8 384

Formation

Source : DREAL Normandie

Qualification initiale et formation continue de conducteur routier

FIMO : Formation initiale minimale obligatoire d'une durée de 140 heures.

Formation passerelle : d'une durée de 35 heures, cette formation permet la mobilité des conducteurs entre le transport de marchandises et le transport de voyageurs et est équivalente à la formation initiale.

FCO : Formation continue obligatoire d'une durée de 35 heures tous les 5 ans.

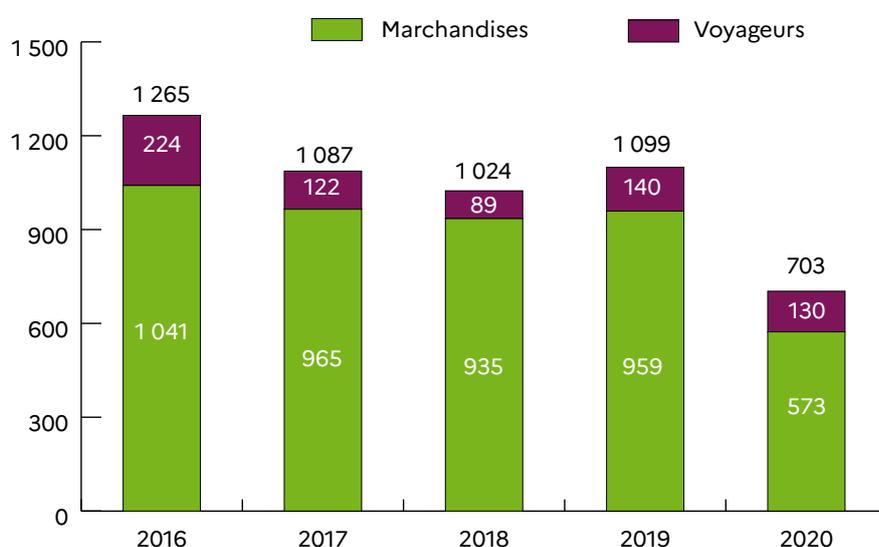
Pour les FCO, ne sont pas comptabilisées, les formations dispensées dans des établissements normands par des moniteurs d'entreprises, sous la responsabilité de centres de formation non régionaux.

En 2020, pour les formations obligatoires de conducteur routier, des aménagements et reports ont été accordés par la réglementation européenne.

Evolution du nombre de FIMO délivrées à la suite d'un stage depuis 2016

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une baisse importante (36 %) du nombre de formations FIMO délivrées (- 40 % en marchandises et - 7 % en voyageurs). Les FIMO marchandises représentaient 82 % des FIMO délivrées en région.

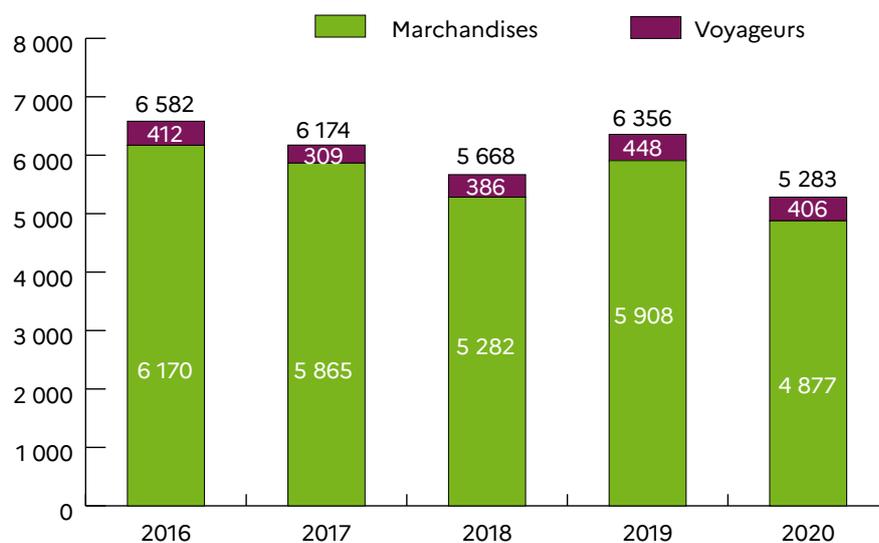
Le nombre important des FIMO marchandises, en 2016, après 4 années de baisse consécutives est principalement attribuable au plan « 500 000 formations supplémentaires » pour les personnes en recherche d'emploi, mis en place au niveau national en 2016. Cette augmentation des formations initiales n'est donc pas spécifique au transport routier de marchandises et relève d'une tendance générale intersectorielle.



Evolution du nombre de formations continues depuis 2016

Le nombre de FCO délivrées, suite à un stage, a lui aussi été impacté par la crise sanitaire avec une diminution de 17 % par rapport à 2019 (- 17 % en marchandises et - 9 % en voyageurs).

En 2020, les FCO marchandises représentaient 92 % des FCO suivies en région (pourcentage stable sur 5 ans).



La liste des centres de formation (avec leurs coordonnées) agréés en Normandie, pour dispenser les formations obligatoires de conducteur routier, est disponible sur le site internet de la DREAL Normandie (rubrique Transports et véhicules ► Transport routier ► Conducteurs routiers ► Les formations obligatoires ► Liste des centres de formation agréés)

■ Bilan pour 2020

Sur 1 159 formations diplômantes obtenues, hors statut scolaires valant qualification initiale de conducteur routier, 1 112 sont des titres professionnels (662 en marchandises sur porteurs, 80 en marchandises sur tous véhicules et 370 en voyageurs en transport en commun) et 47 sont des CAP conduite routière marchandises obtenus en apprentissage.

	Qualification initiale			Formation continue FCO
	FIMO	formation diplômante obtenue hors statut scolaire (titre professionnel CTRM sur porteurs et sur tous véhicules, CAP CRM et titre professionnel voyageurs CTCR)	formation passerelle	
Marchandises	583	789	40	4 877
Voyageurs	130	370	61	406
Total	713	1 159	101	5 283

Attestations de capacité professionnelle

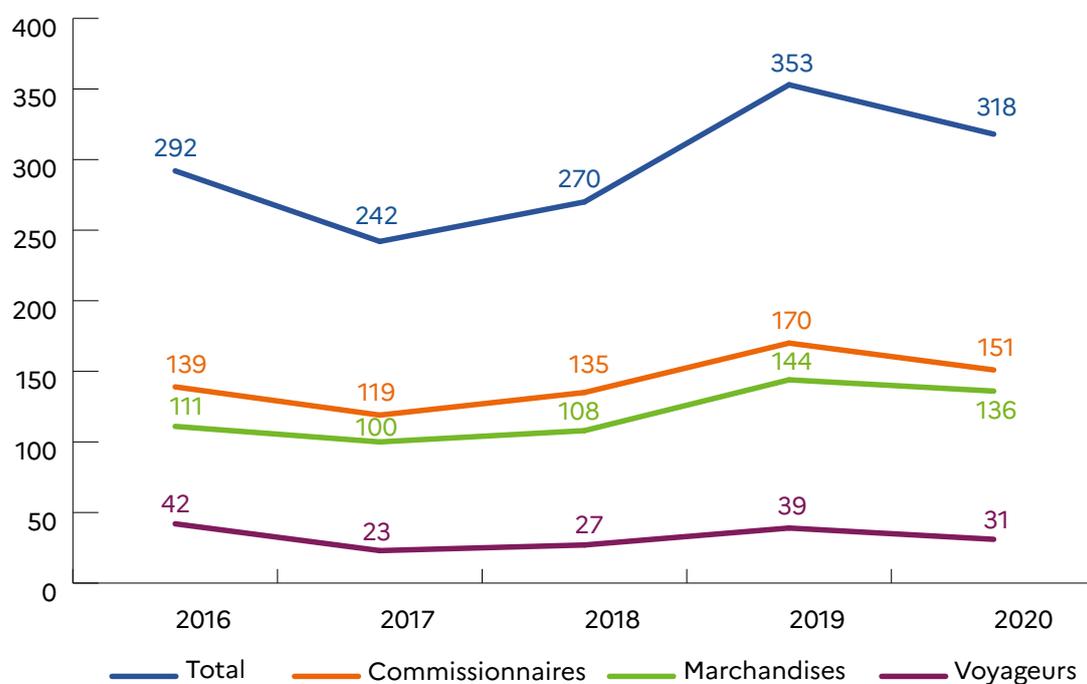
■ Transport routier lourd

Pour obtenir une attestation de capacité en transport lourd, il existe 3 modalités : l'examen, la reconnaissance d'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme.

Les statistiques relatives au nombre d'attestations de capacité délivrées par la direction régionale et interdépartementale d'Île-de-France (DRIEA) à des normands (Paris étant centre d'examen pour la région Normandie) ne sont pas disponibles. Le nombre d'attestations délivrées par reconnaissance de l'expérience professionnelle n'a cessé de diminuer ces dernières années en raison du durcissement des règles d'équivalence. Ainsi en 2020, on dénombrait uniquement 4 attestations commissionnaires délivrées et aucune attestation marchandises ou voyageurs.

La principale voie d'obtention pour les attestations de capacité en transport lourd est, depuis plusieurs années, l'équivalence de diplôme. Le nombre d'attestations de capacité délivrées, en 2020, a légèrement baissé par rapport à 2019 (qui avait connu une forte augmentation) pour les 3 activités, avec en commissionnaires (- 11 %), en marchandises (- 6 %) et en voyageurs (- 21 %) mais il reste néanmoins supérieur aux chiffres de 2018.

Evolution du nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées par équivalence de diplôme pour le transport lourd

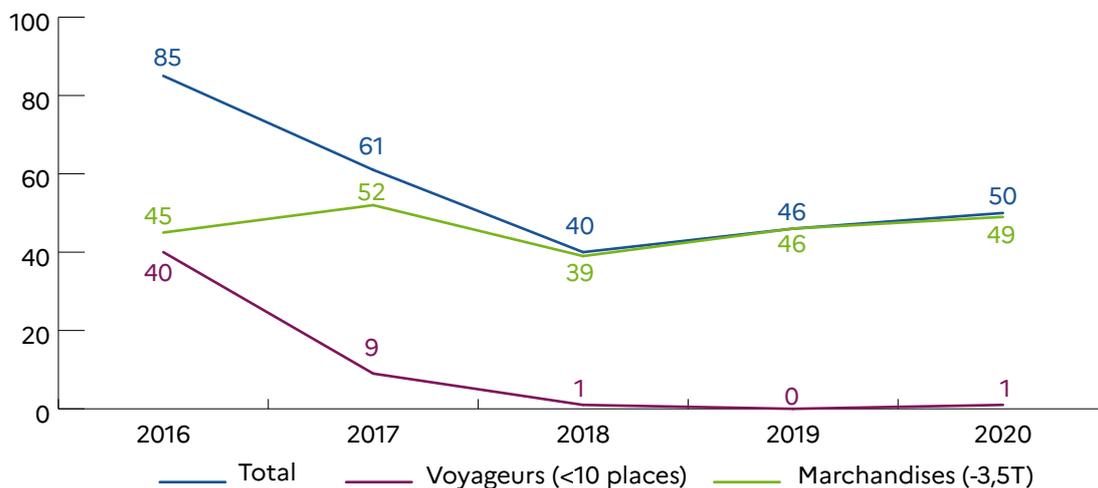


■ Transport routier léger

Concernant les attestations délivrées, ne sont comptabilisées que les personnes ayant réussi l'examen auprès d'un centre agréé en Normandie, que ces personnes soient ou non domiciliées en Normandie. Inversement, les normands ayant réussi l'examen dans une autre région ne sont pas comptabilisés en Normandie, mais dans la région où ils ont passé l'examen.

En transport léger, les attestations de capacité ont été mises en place en 2012. En marchandises, il existe 3 modes d'obtention : l'examen, l'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme. En voyageurs, seules les deux premières possibilités existent.

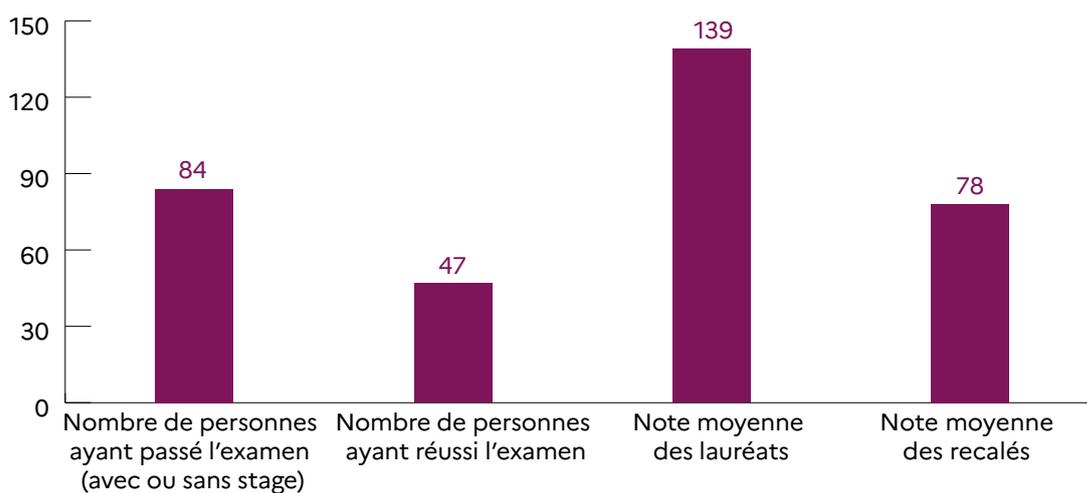
Evolution du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger quel que soit le mode d'obtention



L'importante diminution du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger de voyageurs est due aux restrictions réglementaires apportées à l'exercice de cette activité, à compter de janvier 2017, et au développement de l'activité de VTC (Voiture de tourisme avec chauffeur).

Sur les 50 attestations de capacité délivrées, en 2020, pour le transport léger de marchandises, 41 l'ont été suite à l'examen, 6 par reconnaissance d'expérience professionnelle et 3 par équivalence de diplôme.

Nombre de candidats et de lauréats à l'examen en 2020 pour le transport léger de marchandises



En 2020, pour l'examen de l'attestation de capacité en transport léger :

- il n'y a eu aucune session d'examen et donc aucun lauréat en transport léger de voyageurs ;
- le taux de réussite est de 56 % en marchandises ;
- la note moyenne pour l'ensemble des candidats (admis et recalés) est de 110 en marchandises pour un seuil d'admission fixé à 120/200.

Registres des transports

Source : DREAL Normandie



Les statistiques présentées portent uniquement sur les entreprises ayant leur siège social en Normandie. De plus, une entreprise inscrite au registre marchandises est une entreprise qui effectue du transport pour compte d'autrui à titre principal ou non. Cela peut donc être, par exemple, une entreprise de travaux publics ou une entreprise agricole. De même, sont inscrites au registre voyageurs, des collectivités qui effectuent du transport scolaire ou des entreprises dont l'activité principale est autre (taxi, ambulancier...).

Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2020

Situation au 31 décembre 2020

Sur la Normandie au 31 décembre 2020, on comptabilise 3 532 inscriptions aux registres des transports (soit 2 de moins qu'en 2019), certaines entreprises étant inscrites à plusieurs registres.

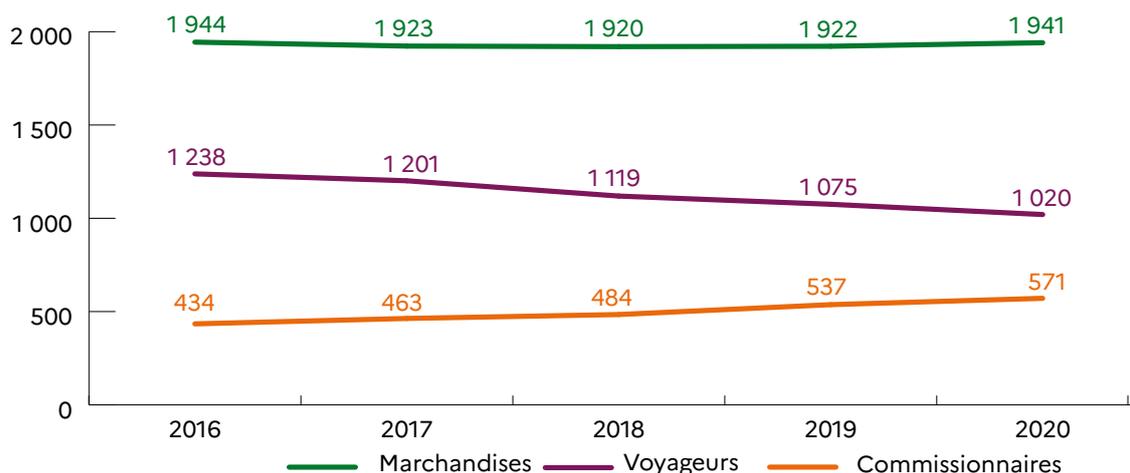
	Voyageurs	Commissionnaires	Marchandises
Calvados	175	118	382
Eure	200	70	410
Manche	97	50	257
Orne	78	31	180
Seine-Maritime	470	302	712
Total Normandie	1 020	571	1 941

La liste des entreprises inscrites aux registres (avec leur localisation, le nom du gestionnaire et le nombre de titres détenus) est disponible, département par département, sur le site internet du Ministère de la Transition écologique, chargé des Transports à l'adresse suivante : www.ecologie.gouv.fr

Rubrique Transports ▶ Secteur Routier ▶ Professionnels du transport routier ▶ liste des professionnels ▶ liste des entreprises inscrites aux registres.

Evolution de 2016 à 2020 du nombre d'entreprises pour chaque registre

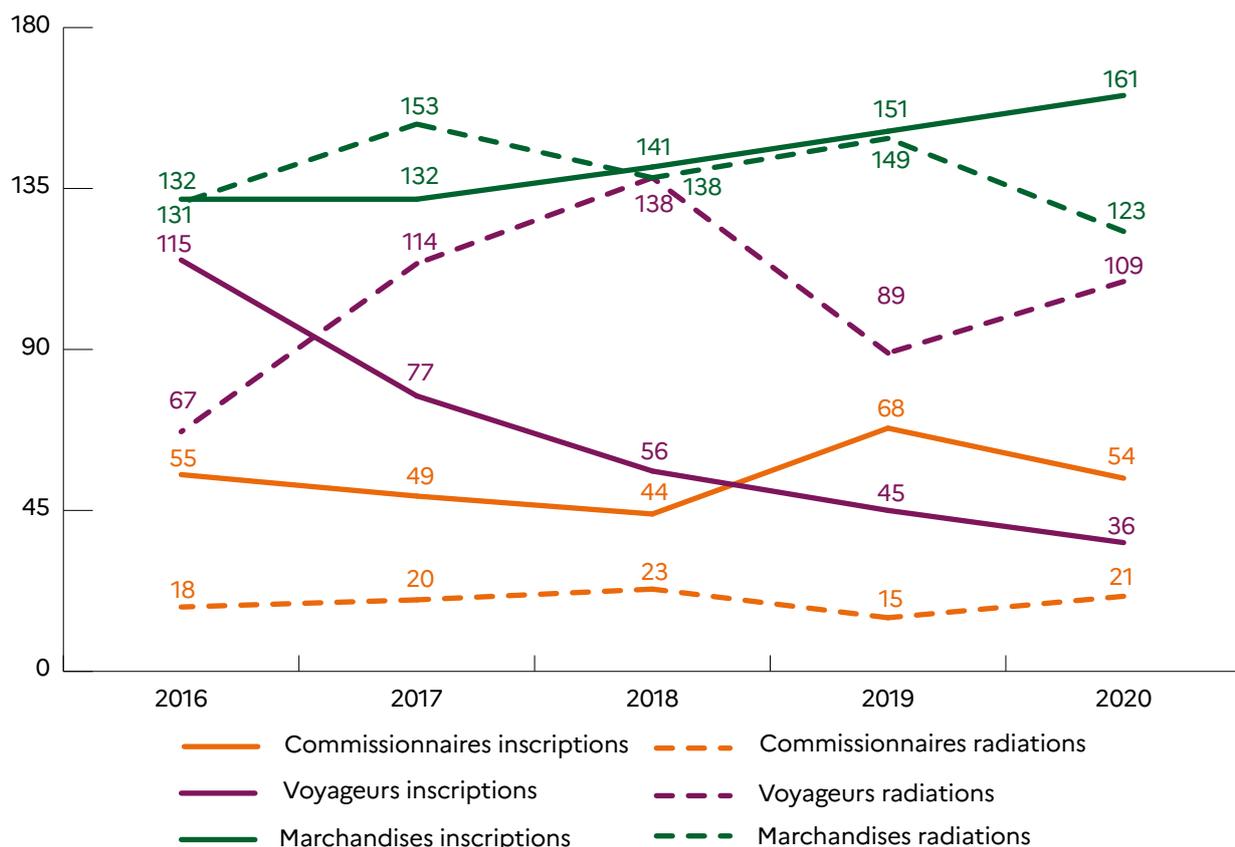
Situation au 31 décembre de chaque année



Entre 2016 et 2020, on constate : une stabilité du nombre d'entreprises inscrites au registre marchandises, une diminution du nombre d'entreprises inscrites au registre voyageurs (- 18 %) et une augmentation du nombre d'entreprises inscrites au registre des commissionnaires de transport (+ 32 %).

Au 31 décembre 2020, sur les 3 532 inscriptions aux registres normands, 55 % concernaient l'activité de transport public de marchandises, 29 % l'activité de transport public de personnes et 16 % l'activité de commissionnaire de transport.

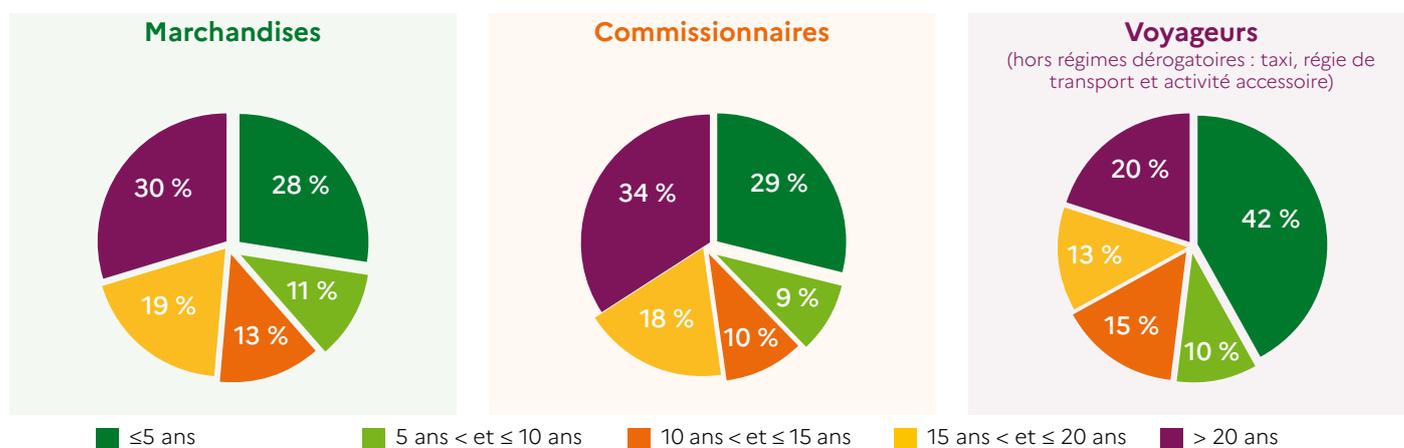
Evolution de 2016 à 2020 du nombre d'inscriptions et de radiations



A noter :

- Les inscriptions et radiations recensées sur ce graphique ne correspondent pas nécessairement à des créations ou des cessations d'activité. En effet, une entreprise qui change de forme juridique en passant d'une entreprise individuelle à une SARL, fera l'objet d'une radiation du registre en tant qu'entreprise individuelle et d'une inscription en tant que SARL alors qu'il y a continuité d'activité pour cette entreprise.
- pour le registre voyageurs, le développement de l'activité VTC, continue d'expliquer en grande partie la diminution importante du nombre d'inscriptions de 2017 à 2020.

En 2020, âge des entreprises inscrites aux registres



L'âge des entreprises est calculé à partir de la date d'inscription aux registres. Il ne correspond donc pas nécessairement à l'âge réel de l'entreprise : cas par exemple des entreprises ayant changé de forme juridique en cours d'activité.

Nombre d'autorisations de transports détenues par les entreprises en 2020

■ Nombre de copies conformes au 31 décembre 2020

	Licence de transport intérieur marchandises	Licence communautaire marchandises	Licence de transport intérieur voyageurs	Licence communautaire voyageurs
Calvados	1 542	6 200	475	823
Eure	723	3 909	306	697
Manche	510	2 120	300	951
Orne	315	2 182	174	332
Seine-Maritime	3 005	7 529	1 033	2 042
Total Normandie	6 095	21 940	2 288	4 845

Au 31 décembre 2020, le nombre total d'autorisations de transport valides détenues, par des entreprises inscrites aux registres des transports, atteint 35 168, dont 7 133 en voyageurs (soit 21 %) et 28 035 en marchandises (soit 79 %).

Par rapport à 2019, le nombre total de copies conformes, en 2020, a augmenté de 1 295 sur la région (+3,8 %). L'augmentation concerne les autorisations en marchandises : avec +12,7 % pour le transport lourd et +2,6 % pour le transport léger ainsi que les autorisations en transport lourd de voyageurs avec +1,6 %. Les autorisations en transport léger de voyageurs, ont elles diminué de 1,3 %.

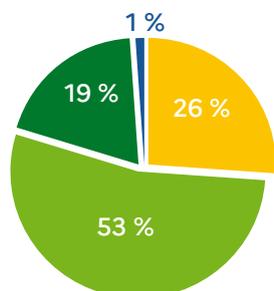
Les demandes de renouvellement des titres de transport et les demandes de copies conformes supplémentaires sont accessibles (comme désormais l'ensemble des demandes liées au registre des transports) en téléprocédures sous l'application « **6 T ZEN** ».

■ Répartition des entreprises selon le nombre de titres de transport détenus au 31 décembre 2020

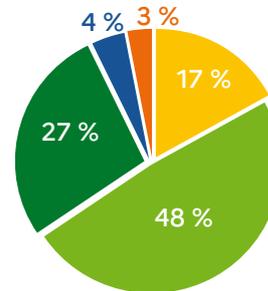
Nombre de copies conformes (CC) détenues

En transport de marchandises

Entreprises ≤ 3,5 t

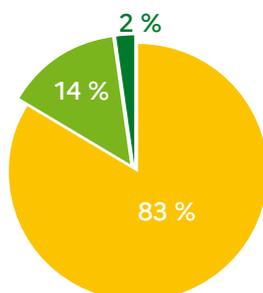


Entreprises > 3,5 t

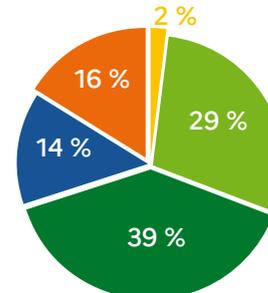


En transport de voyageurs

Entreprises avec des véhicules de -9 places



Entreprises détenant des véhicules de transport en commun



■ 1 CC ■ 1 < CC < 10 ■ 10 ≤ CC < 50 ■ 50 ≤ CC < 100 ■ CC ≥ 100

A noter :

- pour le transport léger de marchandises (avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes), 79 % des entreprises ont moins de 10 titres de transport, plus d'un quart ne dispose que d'un seul titre de transport (entreprise sans salarié) et seules 4 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport (dont 2 qui en ont plus de 100) ;
- pour le transport léger de voyageurs, 83 % des entreprises n'ont qu'un seul véhicule (parmi celles-ci 79 % sont des taxis) et seules 2 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport (dont 1 qui en a plus de 100).

Capacité financière des entreprises de transport

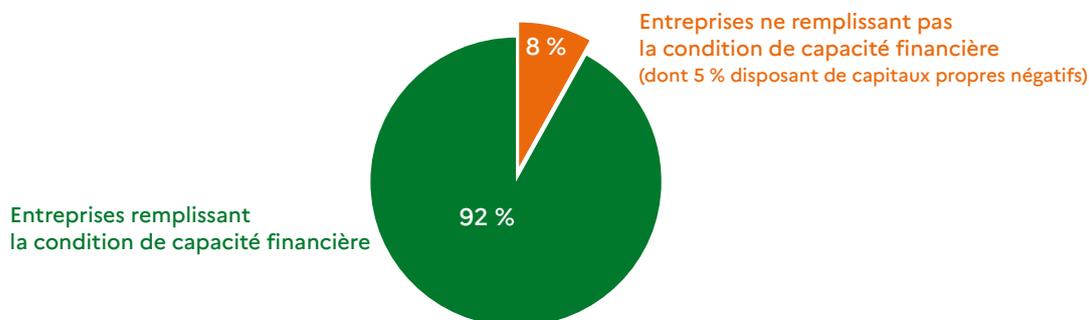
■ Situation au 31 décembre 2020 (tous tonnages)

En transport routier de marchandises

Au 31 décembre 2020, le pourcentage d'entreprises de transport de marchandises ne remplissant pas la condition de capacité financière est de 8 % (contre 7 % en 2019) avec une différence de 4 points maximum entre les départements.

	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	93 %	7 %	4 %
Eure	93 %	7 %	5 %
Manche	93 %	7 %	4 %
Orne	89 %	11 %	6 %
Seine-Maritime	92 %	8 %	5 %

Normandie

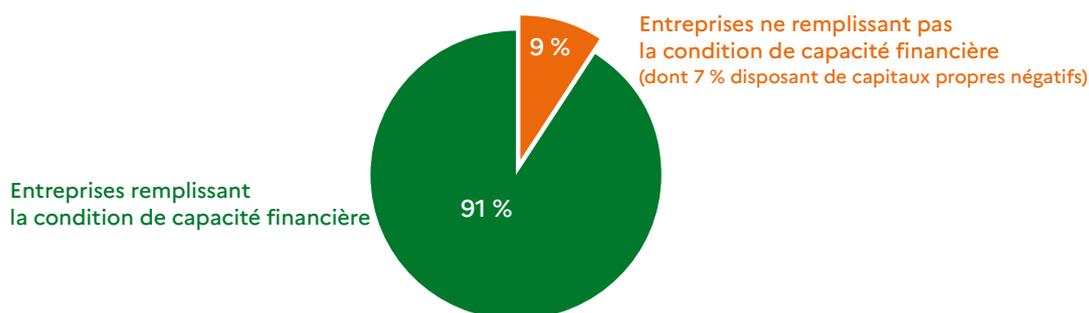


En transport routier de voyageurs

Au 31 décembre 2020, les entreprises de transport public de voyageurs (qu'elles disposent de véhicules légers ou de véhicules de transport en commun) soumises à la condition de capacité financière (hors régimes dérogatoires) étaient 9 % (comme en 2019) à ne pas remplir la condition de capacité financière (avec des différences importantes selon les départements)

	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	93 %	7 %	6 %
Eure	84 %	16 %	13 %
Manche	94 %	6 %	4 %
Orne	100 %	0 %	0 %
Seine-Maritime	88 %	12 %	8 %

Normandie

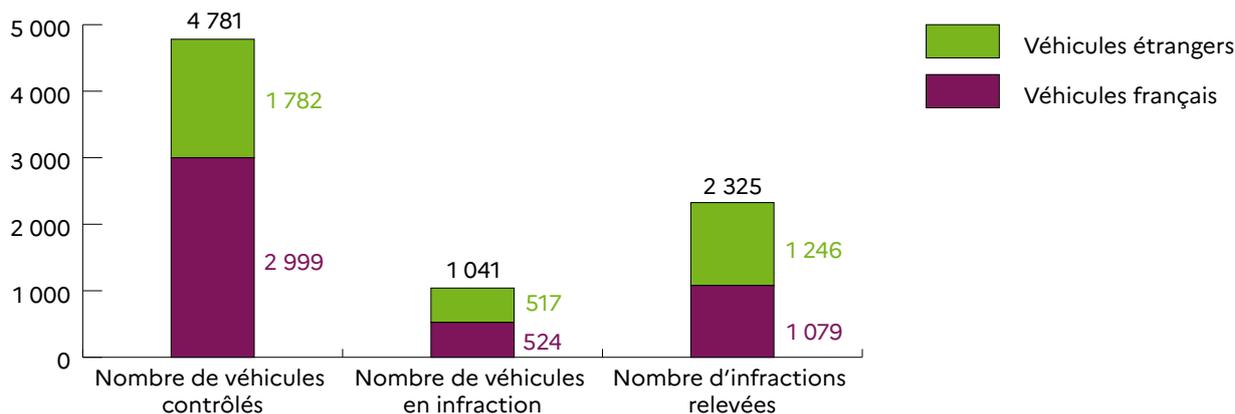


Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports

Source : DREAL Normandie

Contrôles sur route

■ Nombre de véhicules contrôlés, origine des véhicules et nombre d'infractions relevées en 2020

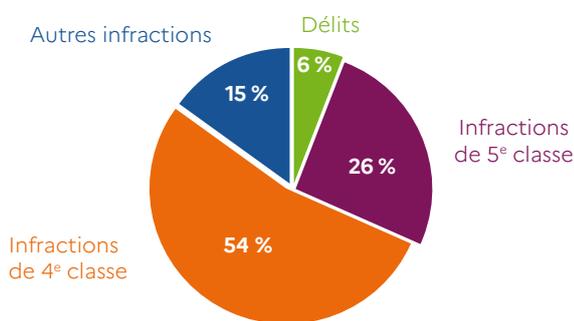


En 2020, sur 4 781 véhicules et 109 550 journées de travail de conducteurs contrôlés par les agents de la DREAL Normandie au cours de 756 opérations de contrôle sur route (dont 23 le week-end et 58 de nuit en semaine), 1 041 véhicules étaient en infraction (soit 21,8 %) et 2 325 infractions ont été relevées, soit une moyenne de 2,2 infractions par véhicule en infraction. Parmi les véhicules contrôlés, 714 étaient des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes (dont 641 français et 253 étrangers) et 270 étaient en infraction (soit 38 %). Le contexte sanitaire de 2020 a eu un impact limité sur les contrôles routiers réalisés par les agents de la DREAL. Ainsi, par rapport à 2019, on constate seulement une diminution de 15 % du nombre d'opérations de contrôles, de 5 % du nombre de véhicules contrôlés et de 11 % du nombre total de journées de travail contrôlés.

■ Classification des infractions relevées en 2020 et répartition des infractions par réglementation non respectée

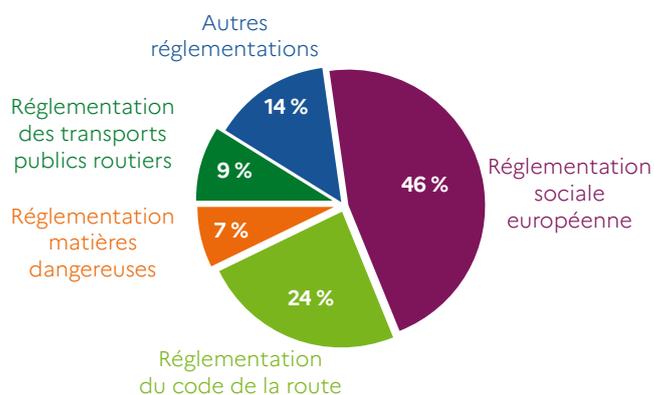
Classification des infractions

Sur 2 325 infractions relevées

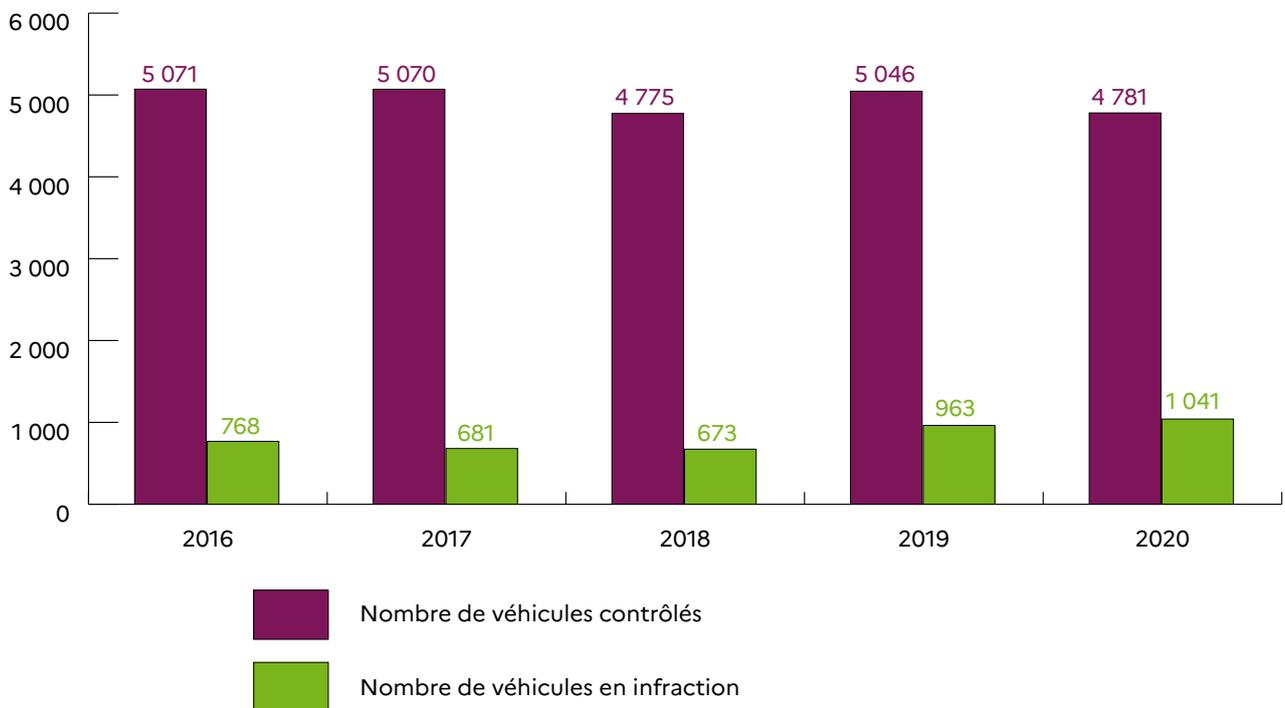


4^e classe = amende forfaitaire de 135 euros
 5^e classe = infraction passible d'une amende de 1 500 euros maximum
 Délit = infraction intermédiaire entre la contravention et le crime, passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement

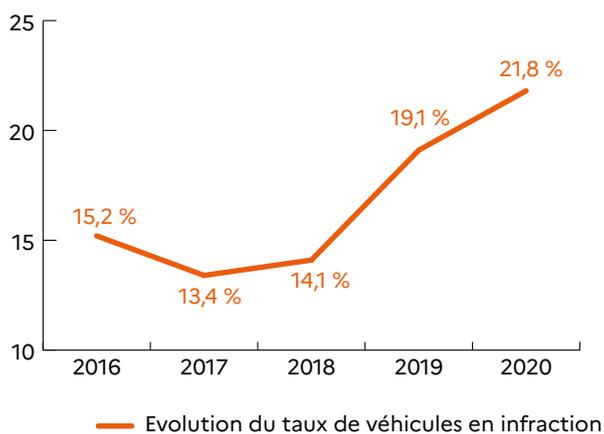
Répartition des infractions par réglementation non respectée



■ Evolution du nombre de véhicules contrôlés et du nombre de véhicules en infraction 2016 à 2020



■ Evolution du taux de véhicules en infraction et du nombre de journées de travail contrôlées de 2016 à 2020



Contrôles en entreprise

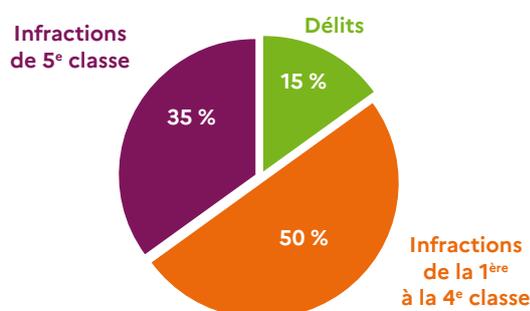
■ Bilan des contrôles en entreprise effectués en 2020

En 2020, sur 66 entreprises contrôlées par les agents de la DREAL Normandie, 26 ont été verbalisées soit 39 %. Le contexte sanitaire 2020 a eu un fort impact sur les contrôles en entreprises réalisés par les agents de la DREAL (-64 % d'entreprises contrôlées par rapport à 2019), l'activité ayant été interrompue à partir du mois de mars, excepté pour les entreprises identifiées comme très infractionnistes.

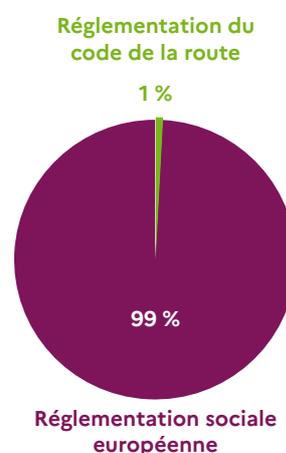
■ Typologie des infractions relevées en 2020

Classification des infractions

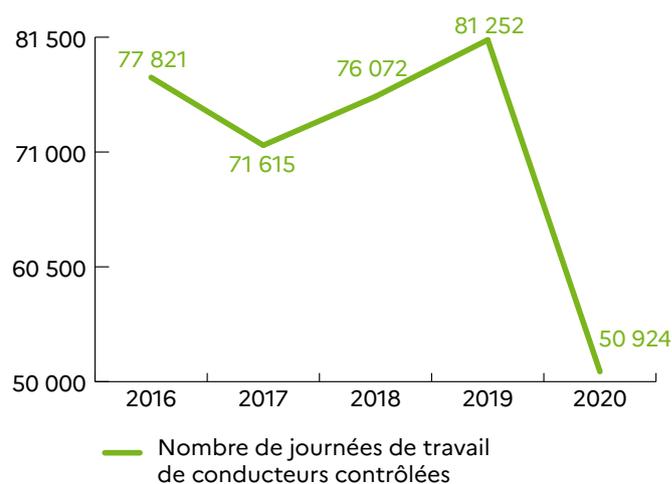
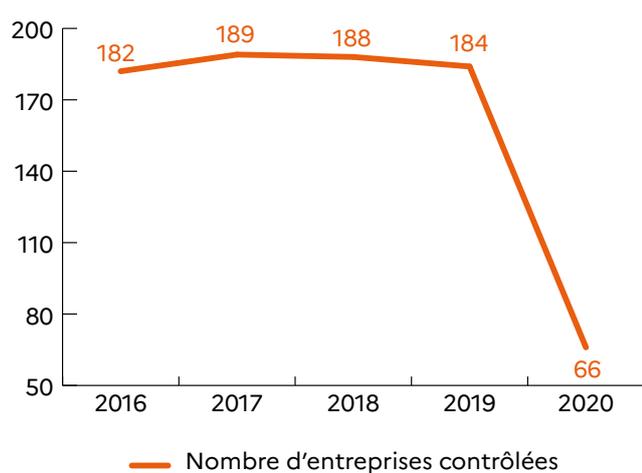
Sur 219 infractions



Répartition des infractions relevées par réglementation non respectée



■ Evolution du nombre de contrôles en entreprise et du nombre de journées de travail contrôlées de 2016 à 2020



En 2020, les 66 contrôles en entreprises ont porté sur 1 386 conducteurs et sur 50 924 journées de travail.

Engagements volontaires pour l'environnement : le dispositif Objectif CO₂

Source : DREAL Normandie

Le ministère de la Transition écologique, chargé des Transports et l'Ademe, en partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles du transport routier, proposent aux entreprises de transport routier un dispositif « Objectif CO₂ » d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ (charte et label). Ce dispositif s'inscrit dans la démarche globale de lutte contre le réchauffement climatique et participe aux objectifs que s'est fixée la France dans le cadre de sa stratégie bas-carbone, à savoir une diminution de 28 % de ses émissions de GES d'ici 2030 et la neutralité carbone dans le secteur des transports en 2050.

En France, au 31 décembre 2020, on comptabilise 1 707 entreprises signataires de la charte CO₂ depuis 2008 (1 346 pour le transport de marchandises et 361 pour le transport de voyageurs) et 483 entreprises labellisées (472 en marchandises depuis 2015 et 11 en voyageurs depuis 2020).

La charte valorise une **déclaration d'intention** en vue de réduire ses émissions de CO₂ dans une **démarche de progrès**.

Le label distingue les entreprises ayant atteint un **haut niveau de performance environnementale** en s'appuyant sur un audit indépendant. De 2015 à 2019, seules les entreprises effectuant du transport lourd de marchandises pour compte d'autrui pouvaient solliciter le label. Depuis mars 2020, ce dernier est accessible aux entreprises de transport routier de voyageurs (sachant qu'il n'est pas nécessaire d'être charté pour être labellisé).

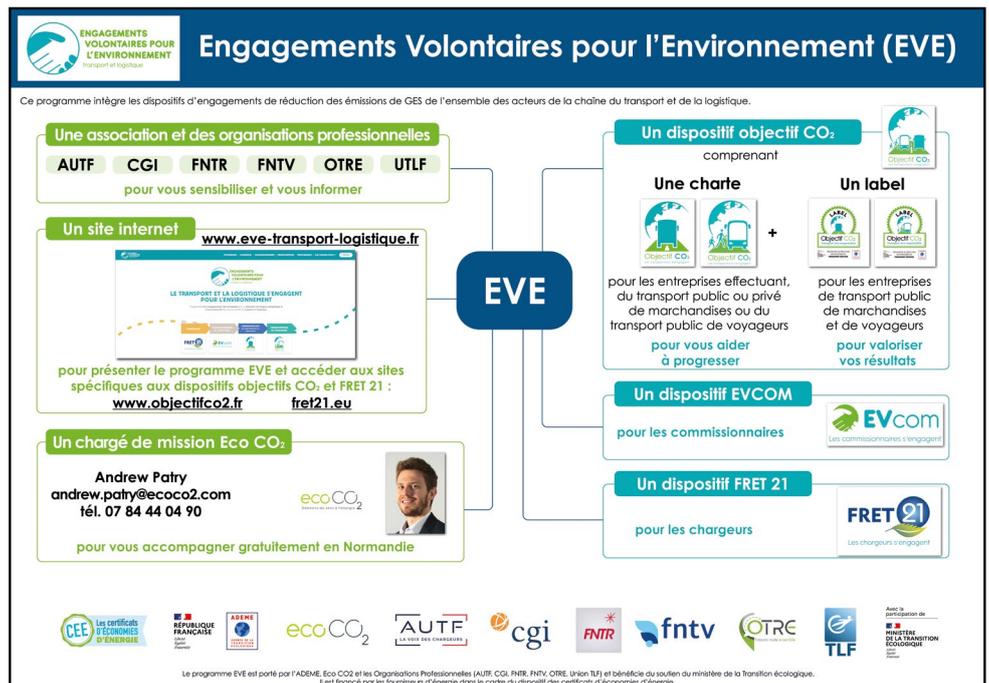
Les 2 démarches sont présentées de manière détaillée sur le site internet www.objectif.co2.fr sur lequel doivent être saisies les données permettant à une entreprise d'être chartée et/ou labellisée.

Le dispositif Objectif CO₂ fait partie du programme « EVE » : Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs.

EVE intègre les dispositifs d'engagements volontaires de l'ensemble des acteurs de la chaîne transport :

- Objectif CO₂ (charte et label) à destination des transporteurs,
- Fret21 à destination des chargeurs,
- EVcom à destination des commissionnaires.

La sensibilisation à ces différents dispositifs est désormais essentiellement assurée par les fédérations professionnelles. Pour les chartes, le label et EVcom, les entreprises peuvent bénéficier de l'assistance gratuite en région, d'Andrew Patry, chargé de mission Objectif CO₂ (andrew.patry@ecoco2.com) employé par Eco CO₂ l'entreprise retenue dans le cadre de l'appel d'offre lancée par l'Ademe.

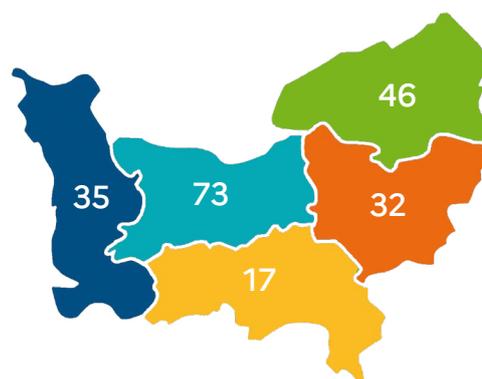


Dans le cadre d'une charte, l'entreprise s'engage, sur une période de 3 ans, à atteindre un objectif global de réduction des émissions de CO₂. Pour cela, elle met en œuvre un plan d'actions incluant au moins une action dans 4 domaines : véhicule, carburant, conducteur, organisation des flux.

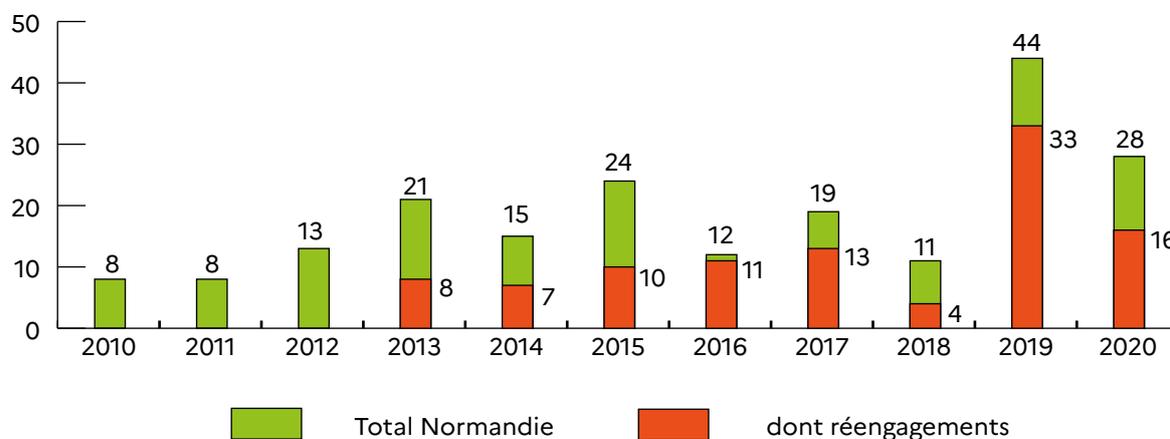
Lancée en 2008, cette démarche initialement ouverte au seul transport lourd (pour compte d'autrui ou pour compte propre) est désormais ouverte au transport léger de marchandises et au transport de voyageurs.

Sur la Normandie, les premières chartes ont été signées en 2010, et on dénombre au 31 décembre 2020, 203 engagements. Parmi les 138 entreprises qui se sont engagées, 9 % effectuent du transport pour compte propre, 12 % du transport public de voyageurs et 79 % du transport public de marchandises. L'ensemble de ces engagements concerne, sur 3 ans, plus de 18 000 véhicules et 21 000 conducteurs.

Répartition des **203** engagements par département



Nombre d'engagements par année



Label CO₂

En Normandie, à ce jour 14 entreprises ont obtenu le label :

- 13 entreprises de transport routier de marchandises : Jourdan (50), Oissel Transports (76), SONOTRI (76), 3 filiales normandes du Groupe STEF, Hirsch (76) à deux reprises, Transports Leloup (27), TTB (61) et 4 filiales du groupe Mertz ;
- 1 entreprise de transport routier de voyageurs : les Cars Farouault qui font partie des 6 premières entreprises labellisées au niveau national, le 10 mars 2020.

Ce tableau de bord a été réalisé dans le cadre de l'Observatoire social des transports de Normandie.

Cet observatoire animé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) regroupe les organisations professionnelles du transport routier, les représentants des syndicats de salariés, les centres de formation de la branche ainsi que la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Ce tableau de bord, ainsi que les différents travaux de l'OST sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique transports et véhicules

- ▶ Observatoire Social des Transports et programme ObjectifCO2
- ▶ Observatoire social des transports

Pour tout renseignement relatif à l'OST, vous pouvez contacter à la DREAL

Christine Nègre

au 02 50 01 83 29

ost.co2.sstv.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Document conçu et financé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex